Monsieur le président de l'Université, cher collègue,

Une assemblée générale des personnels de l'université de Lille s'est tenue mardi 24 novembre 2020, en visioconférence, à l'appel des syndicats CGT, FSU et Sud Education de notre établissement. Elle a réuni plus de 200 collègues.

Durant cette assemblée, de nombreuses questions ont été soulevées à propos du projet d'Établissement public expérimental (ÉPE), en particulier quant à ses effets sur les conditions de travail du personnel, les conditions d'études, la structure des instances, la vie démocratique au sein de notre université de Lille et, de manière générale, sur nos missions de service public d'enseignement et de recherche.

De ces échanges est ressorti le besoin criant du personnel d'être directement associé aux délibérations concernant la création de l'ÉPE, alors même que ce processus se fait pour l'instant sans consultation et dans un contexte très particulier de crise sanitaire.

Les participant·e·s de l'assemblée générale se sont ainsi prononcé·e·s à la quasi-unanimité (99% via un protocole de vote en ligne) en faveur d'un référendum sur ce projet afin d'avoir la possibilité d'être informé·e·s de manière contradictoire, d'en débattre et de s'exprimer sur l'avenir de leur établissement. Une telle demande avait déjà été formulée par M. Jamal Elkhattabi, élu CGT-FSU, au Conseil d'administration de l'université du 5 novembre 2020.

Par cette présente lettre, nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer la demande d'organisation d'un référendum auprès de l'ensemble des personnels, d'une part, et des étudiant·e·s, d'autre part, sur la création de l'ÉPE, tel qu'il est défini dans l'avant-projet des statuts. Il s'agit en effet d'un enjeu essentiel qui engage l'avenir de l'ensemble de la communauté universitaire.

Il nous semble que cette demande de référendum va dans le même sens que votre volonté, affichée dans le document d'avant-projet des statuts, d'associer l'ensemble des personnels et des étudiant-e-s à la création de l'ÉPE (cf., par exemple la conclusion du préambule : "Ensemble, nous dessinerons notre ambition et porterons le message d'un Établissement public expérimental tourné vers l'avenir, exigeant et inclusif." ). En effet, de quelle légitimité ce projet pourrait-il se prévaloir s'il est présenté au jury de "l'IDEX-I-site" sans consultation des premiers concernés? Il restera toujours le sentiment que ce projet a été conçu sans - et donc contre - l'avis de la communauté universitaire.

Autrement dit, l'organisation d'un référendum est doublement importante, en tant qu'enjeu de démocratie interne et en tant qu'enjeu stratégique pour l'Université de Lille 2022. Dans le même sens, nous vous encourageons à décaler le calendrier de la mise en place de l'ÉPE afin de prendre le temps de la réflexion et de la discussion collectives puisque, comme il est noté dans ce même document d'avant-projet des statuts, "le contexte, nous le savons bien, ne facilite pas une telle élaboration et l'investissement de chacune et chacun face à la crise du COVID-19 ne nous laisse guère de temps au quotidien."

Étant donnée l'importance des enjeux, soyez assuré que les principales organisations syndicales de l'établissement ne sauraient se satisfaire d'un refus ou d'absence de réponse vis-à-vis d'une demande aussi légitime et de bon sens. Si c'était le cas, ce que nous ne souhaitons pas, nous organiserions nous-mêmes cette consultation, comme cela a déjà été réalisé à l'ENS de Lyon dans le cadre du projet d'IDEX Lyon-Saint-Etienne, et communiquerions largement autour de cette initiative.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, cher collègue, l'expression de nos sentiments distingués.





